

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 19 FÉVRIER 2024 À 19H30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Mélanie Villeneuve, Jacques Portelance, Marie-Christine Moore, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux, Clarisse Viens, Natacha Thibault formant quorum sous la présidence de madame Mélanie Villeneuve, Mairesse.

Autre(s) présence(s) : Christine Ménard, urb., directrice générale et assistante-greffière.

---

Après vérification du quorum, madame Mélanie Villeneuve, Mairesse déclare la séance ordinaire du 19 février 2024 ouverte.

**RÉSOLUTION  
2024-02-034**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La séance est ouverte à 19h31.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié au point 6.4 par le remplacement de la date du 18 juin 2024 par le 28 mai 2024.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Rapport mensuel du conseil

**2. Première période de questions**

**3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 29 janvier 2024

**4. Avis de motion**

**5. Règlementation**

5.1 Adoption du Règlement numéro 431-45 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier le nombre d'étages, la hauteur maximale, le nombre de logements ainsi que le nombre de case de stationnement pour la zone HC-91

5.2 Adoption du Règlement numéro 457- 4 modifiant le règlement concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales numéro 457 afin de modifier les matériaux et les travaux autorisés

5.3 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 456-3 modifiant le règlement numéro 456 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park afin de modifier les garanties à fournir. de Règlement 456-3 modifiant le règlement numéro 456 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park afin de modifier les garanties à fournir

**6. Administration générale**

- 6.1 Quote-part additionnelle pour l'année 20223- Régie d'Assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu
- 6.2 support et maintenance du logiciel VEEAM – Octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme
- 6.3 Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle
- 6.4 Nomination de Marc Girard Alleyn pour la période du 21 février 2024 au 18 juin 2024

**7. Finances**

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 31 janvier 2024 au 20 février 2024

**8. Développement et mise en valeur du territoire**

**9. Travaux publics**

- 9.1 Adoption du plan d'élimination des raccordements inversés
- 9.2 Approbation de la grille qualitative d'évaluation et de pondération pour le devis d'appel d'offres - TP-2024-05-APP-Réhabilitation des cours d'eau
- 9.3 TP-2024-01-LAB-Laboratoire pour contrôle des matériaux-Projet d'infrastructure Le Patriote - Phase 2 et phase 3 – Octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme
- 9.4 Rue d'accès à l'école - Honoraires supplémentaires pour le dépôt de la demande de CA au MELCCFP.

**10. Famille, culture et loisir**

- 10.1 Demande d'aide financière – Héma-Québec
- 10.2 renouvellement des adhésions de la Ville - 2024
- 10.3 Entente entre la Ville et le Jardin communautaire d'Otterburn Park - Autorisation de signature
- 10.4 Nomination au comité consultatif en sport, loisir et culture pour la période du 19 février 2024 au 19 février 2026

**11. Environnement**

**12. Sécurité aux citoyens**

**13. Affaires nouvelles**

**14. Deuxième période de questions**

**15. Levée de la séance**

Le présent ordre du jour peut être modifié lors de la séance.

## **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL**

Monsieur Marc Archambault est accueilli par le conseil municipal en début de séance afin de signer le livre d'or de la Ville. Celui-ci est présent afin de souligner ses 30 ans de carrière à titre d'employé municipal aux travaux publics et pour son implication dans la communauté.

Madame Mélanie Villeneuve, mairesse,

- 6 février : table des aînés, Rencontre de démarrage pour un portrait économique local, Comité de pilotage de la planification stratégique, CA de la maison des jeunes;
- 7 février : Consultation pour le programme de revalorisation des espaces industriels;
- 8 février : Consultation de la TPECS à propos du plan 2050 de l'ARTM et séance préparatoire MRCVR;
- 13 février : Grande consultation, Horizon 2030, de la chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu;
- 14-15 février : Atelier de réflexion sur la performance organisationnelle de la régie incendie. 15 février : CA de la régie incendie

Monsieur le conseiller Jacques Portelance

- 31 janvier : Webinaire de l'UMQ Revue jurisprudentielle 2023 : Les décisions marquantes
- 10 février : Présence à la Fête des neiges

Madame la conseillère Marie-Christine Moore

- 6 février : comité de planification stratégique

Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn

- rencontre de plusieurs citoyens
- 14 février: commission des finances

Monsieur le conseiller Claude Leroux

- 8 février 2024 : Rencontre en comité RH avec directrice générale, mairesse et collègue du district 5
- 14 février 2024 : commission des finances
- discussion avec les citoyens concernant EXO.

Madame la conseillère Clarisse Viens

- 8 février : Rencontre en comité RH avec directrice générale, mairesse et collègue du district 4
- 10 février : présence à la Fête des neiges
- 13 février : Grande consultation, Horizon 2030, de la chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu;

Madame la conseillère Natacha Thibault

- 31 janvier : rencontre en sous-comité de la table jeunesse.
- 6 février : table de concertation des aînés.
- 10 février : présence à la Fête des neiges

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a transmis à la Ville des questions, pour la première période de question.

**RÉSOLUTION  
2024-02-035**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 JANVIER 2024**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 29 janvier 2024, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2024-02-036**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-45 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE D'ÉTAGES, LA HAUTEUR MAXIMALE, LE NOMBRE DE LOGEMENTS AINSI QUE LE NOMBRE DE CASE DE STATIONNEMENT POUR LA ZONE HC-91**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 20 novembre 2023, une copie du second projet de Règlement le 29 janvier 2024 et une copie du Règlement le 19 février 2024;

**CONSIDÉRANT** que s'est tenue le 18 décembre 2023, une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT** que suite à un avis public dûment donné le 31 janvier 2024, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard des zones visées et des zones contiguës de la part des personnes intéressées, demandant à ce que ladite disposition du second projet de Règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le conseiller Jacques Portelance a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que l'assistante-greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Allyn :

**QUE** le conseil adopte le Règlement numéro 431-45 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier le nombre d'étages, la hauteur maximale, le nombre de logements ainsi que le nombre de case de stationnement pour la zone HC-91 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2024-02-037**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 457- 4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES RACCORDEMENTS AUX SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES NUMÉRO 457 AFIN DE MODIFIER LES MATÉRIAUX ET LES TRAVAUX AUTORISÉS**

Monsieur le conseiller Claude Leroux**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 29 janvier 2023;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 11 janvier 2024 et une copie du Règlement le 8 février 2024;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le conseiller Claude Leroux a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que l'assistante-greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude

Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyne :

**QUE** le conseil adopte le Règlement numéro 457- 4 modifiant le règlement concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales numéro 457 afin de modifier les matériaux et les travaux autorisés tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2024-02-038**

**RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 456-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 456 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK AFIN DE MODIFIER LES GARANTIES À FOURNIR. DE RÈGLEMENT 456-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 456 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK AFIN DE MODIFIER LES GARANTIES À FOURNIR**

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du projet de de Règlement suivant :

- projet de de Règlement 456-3 modifiant le règlement numéro 456 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park afin de modifier les garanties à fournir;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** l'assemblée publique de consultation sur le projet de de Règlement ci-dessus mentionnée soit fixée au 18 mars 2024 à 19:00 h, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2024-02-039**

**QUOTE-PART ADDITIONNELLE POUR L'ANNÉE 2023- RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** le 15 novembre 2023, le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR) a adopté une résolution relative à un déficit probable pour l'exercice financier 2023 et à la demande de quotes-parts additionnelles aux villes membres de ladite Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** la quote part supplémentaire est liés aux événements d'incendie du séchoir et des problèmes des digesteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** ces événements ont donné lieu à des litiges entre la Régie et des fournisseurs et des assureurs et que la RAEVR est toujours dans l'attente d'un règlement monétaire en provenance de ces compagnies d'assurance et des fournisseurs

**CONSIDÉRANT QUE** le montant des quotes-parts a été transmis à la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT QUE** la quote-part supplémentaire pour l'exercice financier 2023 doit être soumise pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la RAEVR;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**QUE** le conseil municipal approuve la quote-part supplémentaire à payer pour l'année 2023 à la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu, tel qu'adoptée par son conseil d'administration le 15 novembre 2023

**QUE** le conseil municipal réclame que la RAEVR rembourse aux villes, en tout ou en partie, cette quote-part supplémentaire au prorata des montants reçus en guise de dédommagements pour les événements précédemment mentionnés.

**QUE** la participation financière supplémentaire de la Ville d'Otterburn Park pour l'exercice

financier 2023, au montant de 413 366,32 \$ soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté au poste budgétaire 02-414-00-951 et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise.

**RÉSOLUTION  
2024-02-040**

**SUPPORT ET MAINTENANCE DU LOGICIEL VEEAM – OCTROI DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la Loi dans le cadre de la maintenance et du support du logiciel VEEAM;

Considérant qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes applicables incluses)</b>
Paragon Micro	2791.10 \$ (3 ans)
Softchoice	977.29 \$ (annuel)
Software one	2874.38 \$ (3 ans)

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 février 2024;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville adjuge le contrat de support et maintenance du logiciel VEEAM, à l'entreprise Paragon Micro, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 2791.10\$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres sur invitation et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-414 - ADMIN. - HONORAIRES INFORMATIQUES.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Est déposé Conformément à l'article 573.3.1.2 alinéa 7 de la Loi sur les cités et villes, au moins une fois l'an, la Ville dépose, lors d'une séance du conseil municipal, le rapport concernant l'application du Règlement portant sur la gestion contractuelle.

La trésorière dépose à la présente séance, le rapport annuel 2023 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

**RÉSOLUTION  
2024-02-041**

**NOMINATION DE MARC GIRARD ALLEYN POUR LA PÉRIODE DU 21 FÉVRIER 2024 AU 28 MAI 2024**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désigne pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant afin qu'il possède et exerce certains des pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge, et ce, en vertu de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu également de nommer le/la maire suppléant, membre substitut de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après MRC) afin de représenter la Ville lorsque madame la mairesse est absente du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

**QUE** monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn soit nommé(e) maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park et membre substitut de la MRC pour la période du 21 février 2024 au 28 mai 2024;

**QUE** le/la maire suppléant soit autorisé(e) à signer les chèques et effets bancaires lorsque madame la mairesse est absente du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir.

**RÉSOLUTION  
2024-02-042**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 31 JANVIER 2024 AU 20 FÉVRIER 2024**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale et assistante-trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 31 janvier 2024 au 20 février 2024, tels que ci-après :

**Déboursés déjà versés:**

Chèques nos 21808 à 21830	34 970.72 \$
Liste des dépôts directs nos 504926 à 504957	452 493.74 \$
Liste des prélèvements nos 7224 à 7235 + 7239	12 605.52 \$
Paies	148 562.99 \$

**Déboursés à venir:**

Chèques nos 21831 à 21842	6 414.24 \$
Liste des dépôts directs nos à 504958 à 5204978	57 171.68 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS** **714 756.53 \$**

**RÉSOLUTION  
2024-02-043**

**ADOPTION DU PLAN D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS**

Considérant que l'admissibilité aux programmes d'aide financière demande de mettre en place un programme d'élimination des raccordements inversés à l'égout;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

Que la Ville adopte le programme d'élimination des raccordements inversés tel que présenté;

**RÉSOLUTION  
2024-02-044**

**APPROBATION DE LA GRILLE QUALITATIVE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR LE DEVIS D'APPEL D'OFFRES - TP-2024-05-APP-RÉHABILITATION DES COURS D'EAU**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut mettre en œuvre un processus d'appel d'offres pour le/les TP-2024-05-APP-Réhabilitation des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la Loi et au Règlement de gestion contractuelle de la Ville, le conseil municipal doit approuver la grille qualitative d'évaluation et de pondération des offres conformes, laquelle grille sera incluse et fera partie intégrante des documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Chef de division des travaux publics et génie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en

date du 7 février 2024;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**QUE** la Ville approuve la grille qualitative d'évaluation et de pondération pour le/les TP-2024-05-APP-Réhabilitation des cours d'eau.

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Chef de division des travaux publics et génie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 7 février 2024;

**RÉSOLUTION  
2024-02-045**

**TP-2024-01-LAB-LABORATOIRE POUR CONTRÔLE DES MATÉRIAUX-PROJET D'INFRASTRUCTURE LE PATRIOTE - PHASE 2 ET PHASE 3 - OCTROI DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la Loi dans le cadre de contrôle des matériaux pour le projet d'infrastructure Le Patriote de la phase 2 et 3;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes applicables incluses)</b>
Laboratoires de la Montérégie	36 935.72 \$
Solmatech inc.	46 116.08 \$
LCL environnement	56 441.23 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chef de division des travaux publics et génie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 février 2024;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville adjuge le contrat de contrôle des matériaux pour le projet d'infrastructure Le Patriote de la phase 2 et 3, à l'entreprise Laboratoires de la Montérégie, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 36 935.72\$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres sur invitation et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-050-02-721 - PROJET PATRIOTE - PROTOCOLE ENTENTE PROMOTEUR.

**RÉSOLUTION  
2024-02-046**

**RUE D'ACCÈS À L'ÉCOLE - HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE CA AU MELCCFP.**

**CONSIDÉRANT** que la résolution 2023-03-058 octroyait un contrat pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre de travaux de rue de la nouvelle école dans le secteur le Patriote.

**CONSIDÉRANT** que les études ont démontrés la nécessité de présenter une demande de certificat d'autorisation auprès Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le prolongement l'égout sanitaire desservant la future école;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chef de division travaux publics et génie dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et daté du 8 février 2024.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :



**QUE** la ville autorise un mandat supplémentaire au groupe Parallèle 54 afin de procéder au dépôt de la demande de CA au MELCCFP en complément au contrat de services professionnel octroyé par la résolution 2023-03-058

**QUE** la Ville autorise une dépense supplémentaire de 4 656,49\$ au contrat initiale de 26 674,20\$

**QUE** les fonds nécessaires à paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-411 - Voirie - honoraires services de génie et professionnels.

**RÉSOLUTION  
2024-02-047**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – HÉMA-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière reçue à la Ville par l'organisme Héma-Québec;

**CONSIDÉRANT** que la mission de cet organisme à but non lucratif consiste notamment à prélever des dons de sang pour répondre aux besoins de la société québécoise et ainsi sauver des vies avec la collaboration de ses partenaires (associations, organismes, villes, hôpitaux, écoles, etc).

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chef division communications et relations avec les citoyens formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 février 2024;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville verse un montant de 1644.14 \$ à l'organisme Héma-Québec à titre d'aide financière;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-690.

**RÉSOLUTION  
2024-02-048**

**RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS DE LA VILLE - 2024**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de plusieurs organismes adressée à la Ville afin de renouveler l'adhésion annuelle pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du technicien en loisirs formulée dans sa fiche de représentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 31 janvier 2024;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**QUE** la Ville verse un montant total de 2050 \$ afin de couvrir les frais de renouvellement de l'adhésion annuelle aux organismes suivantes :

- Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ)
- Association des Responsables d'Espaces Verts du Québec
- Association des Riverains et Amis du Richelieu
- Association québécoise du loisir municipal (AQLM)
- Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu
- Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
- Corporation De Développement Communautaire De La MRCVR
- Espace Muni
- Loisir et Sport Montérégie
- Muséales de Mont-Saint-Hilaire
- Société d'histoire et de généalogie Beloeil-MSH
- Zone Loisir Montérégie

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 - LOISIRS - AIDE FINANCIÈRE.

**RÉSOLUTION  
2024-02-049**

**ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE JARDIN COMMUNAUTAIRE D'OTTERBURN PARK  
- AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite bonifier et diversifier les activités et évènements de type communautaire dans la Ville pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT** qu'un contrat de service permettra de clarifier les rôles de chaque partie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chef de division loisir, culture et communauté formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** le conseil municipal accepte le texte de l'entente de services à intervenir entre les parties et autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le chef de division loisir, culture et communauté ou en son absence la directrice générale à signer ladite entente à intervenir entre la Ville et le Jardin communautaire d'Otterburn Park;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense de 2680 \$ soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959- Loisirs - aide financière.

**RÉSOLUTION  
2024-02-050**

**NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF EN SPORT, LOISIR ET CULTURE POUR  
LA PÉRIODE DU 19 FÉVRIER 2024 AU 19 FÉVRIER 2026**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination de membre(s) siégeant au comité consultatif en sport, loisir et culture pour la période du 19 février 2024 au 19 février 2026, conformément au Règlement numéro 463 constituant un comité consultatif en sport, loisir et culture dans la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 février 2024;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal nomme M. Christian Foster et M. Guy Blouin à titre de membre(s)-citoyen(s) du comité consultatif en sport, loisir et culture pour la période du 19 février 2024 au 19 février 2026.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une personne a transmis à la Ville, dans le délai requis et d'autres personnes ont fait consigner leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit le Règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal. Elles ont posé les questions suivantes de 20h10 à 20h54:

Madame Julie Raby: Northvolt: co

- ntamination de la rivière. Demande un BAPE.
- Madame Annie Gagnon: Effet de gel du projet de règlement de PIIA 435-6.
- Madame Marie-Christine Pelletier: Northvolt : pollution de la rivière.
- Monsieur Stéphane Grignon: Traitement du dossier des déboursés, du nom des séances ainsi que des noms de fichiers d'ordre du jour sont changeant lors des derniers mois.
- Monsieur Michel Parisien: Northvolt: contaminant du sol et navigation sur la rivière Richelieu.
- Monsieur Gilles Caron: l'opinion du conseil sur la Loi 50.
- Monsieur Philippe Gachon : zones inondables et Northvolt.
- Madame Francine Bernard: Demande l'opinion de chacun des élus sur le BAPE.

**RÉSOLUTION  
2024-02-051**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20h54.

\_\_\_\_\_  
madame Mélanie Villeneuve, Mairesse

\_\_\_\_\_  
Christine Ménard, assistante-greffière